

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
CNW 01
Plus service aux hebdomadaires

Le gouvernement du Québec consacre 4,5 M\$ à l'aide aux propriétaires de maisons lézardées

Québec, le 4 juin 2013. – Les propriétaires de maisons lézardées pourront recevoir une aide gouvernementale par l'entremise du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec (SHQ), a annoncé aujourd'hui le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre des Transports et ministre responsable de la SHQ, monsieur Sylvain Gaudreault. Une enveloppe budgétaire gouvernementale de 4,5 M\$ est prévue pour l'année 2013-2014. Avec la contribution des municipalités, l'aide financière totale pourrait s'élever à 9 M\$.

« Sensible aux difficultés vécues par les propriétaires des résidences touchées, notre gouvernement s'était engagé à mettre en place une solution le plus rapidement possible. L'aide financière que nous annonçons aujourd'hui permettra d'assurer l'intégrité des bâtiments et la sécurité des occupants, tout en réduisant le fardeau financier qu'ils doivent supporter », a déclaré le ministre Gaudreault.

Depuis 2012, 23 municipalités ont signalé des cas de maisons lézardées sur leur territoire. Dans ces conditions, le volet du programme Rénovation Québec qui pourra être appliqué sera rétroactif sur une période d'un an.

Programme Rénovation Québec

Le programme Rénovation Québec, administré par la SHQ, a été mis en œuvre pour appuyer les municipalités de toutes tailles qui veulent améliorer les logements et le milieu bâti dans leurs secteurs résidentiels dégradés et pour les appuyer également dans la mise en place d'un programme adapté à leur réalité.

Le financement des projets réalisés grâce aux programmes municipaux de rénovation résidentielle qui découlent de Rénovation Québec provient de trois sources : le gouvernement du Québec, la municipalité et le propriétaire de chaque bâtiment concerné.

Les propriétaires qui désirent s'inscrire au programme Rénovation Québec doivent s'adresser directement à leur municipalité qui pourra leur indiquer les conditions de son programme, comme les interventions admissibles et l'aide financière offerte.

Société d'habitation du Québec

Rappelons que la SHQ a pour mission de favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement. L'habitation est une réponse structurante à une multitude de défis et de besoins de la société québécoise. Que ce soit en participant à préserver la santé des familles et des aînés, en luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'itinérance ou en revitalisant les quartiers et les régions, la SHQ contribue à améliorer la qualité de vie de 230 000 ménages chaque année. Elle favorise également la création d'emplois et le développement de l'économie de toutes les régions du Québec.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes et les services offerts par la SHQ, consultez le www.habitation.gouv.qc.ca. Vous pourrez également y consulter *Espace Habitat*, le magazine Web de la SHQ qui traite notamment des retombées des interventions de celle-ci sur l'ensemble de la société québécoise.

- 30 -

Source : Marie-Eve Imonti
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Affaires
municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire
418 691-2050

Information : Alexandra Paré
Conseillère en communication et
relations auprès des médias
Société d'habitation du Québec
418 643-4035, poste 1297